



txiktxak.fr

Exploité par Keolis Côte Basque-Adour  
10 chemin de la Marouette  
BP 30411  
64104 Bayonne Cedex

Siret : 821 735 826 00025  
APE : 4931 Z  
N° TVA Intracommunautaire :  
FR 20821735826

COLLEGE PR ST BERNARD  
Rue Antoine Labarthe  
BP 519  
64100 BAYONNE

Bayonne, le 23 mai 2022

Madame, Monsieur,

**Objet :** Modification de la  
gamme tarifaire Txik Txak  
à compter du 4 juillet 2022

**Référence :** MKG - 22/33 -  
23/05/2022 - RPT

**Affaire suivie par :** Pôle  
Relation Client - KCBA

Le 4 juillet prochain représente un tournant dans la mobilité au Pays Basque avec le lancement de TXIK TXAK qui regroupera les 3 principaux réseaux : Chronoplus, Hegobus et Car Express. Chacun pourra ainsi utiliser les transports en commun du sud des Landes à la frontière espagnole en passant par l'intérieur du Pays Basque avec un seul titre de transport.

Pour que cela soit possible, la gamme tarifaire évoluera à cette date afin de simplifier et rendre plus accessible l'offre de transport TXIK TXAK. Ainsi, les abonnements scolaires disparaîtront (à l'exception des élèves landais et du sud Pays Basque) au bénéfice d'une tarification à l'âge et qui pourra prendre en compte le quotient familial de chacun.

Vous trouverez au verso la présentation des nouvelles formules d'abonnement proposées à partir du 4 juillet prochain par TXIK TXAK. Ces titres de transport remplaceront les abonnements scolaires commercialisés jusqu'à présent. Ces titres seront valables 365 jours après la 1<sup>ère</sup> validation. Nous invitons donc tous les élèves abonnés à anticiper leur réabonnement avant la période de rentrée afin d'éviter les files d'attente caractéristiques de cette période.

L'achat des abonnements TXIK TXAK sera possible dans nos agences commerciales de Bayonne, Biarritz et St-Jean-de-Luz mais aussi sur l'eBoutique TXIK TXAK accessible depuis le site [www.txiktxak.fr](http://www.txiktxak.fr).

Outre votre abonnement scolaire valable jusqu'au 7 juillet prochain, tous les titres actuels en cours de validité resteront utilisables sur le réseau TXIK TXAK et pourront être utilisés sur l'ensemble du nouveau périmètre desservi au-delà du 4 juillet prochain. Retrouvez le détail de la nouvelle gamme tarifaire sur le site [www.txiktxak.fr](http://www.txiktxak.fr).

En vous remerciant par avance de votre relais d'information au sein de vos établissements ainsi qu'auprès des élèves et parents d'élèves, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez croire Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.

**Stéphane BERNARD**  
Directeur Marketing, Communication et Relation Client



**Présentation des abonnements annuels destinés aux moins de 28 ans  
proposés à compter du 4 juillet 2022**

ABONNEMENTS	TARIFS	CONDITIONS D'ACCÈS	JUSTIFICATIFS
<b>PASS ANNUEL MOINS DE 28 ANS</b>	96€ par an ou 8€/mois par prélèvements automatiques sur 11 mois après un 1 <sup>er</sup> versement de 8€ à la souscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être âgé(e) de moins de 28 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une pièce d'identité</li> </ul>
<b>PASS ANNUEL MOINS DE 28 ANS SOLIDAIRE</b>	48€ par an ou 4€/mois par prélèvements automatiques sur 11 mois après un 1 <sup>er</sup> versement de 4€ à la souscription	<ul style="list-style-type: none"> <li>Être âgé(e) de moins de 28 ans</li> <li>Avoir un quotient familial CAF ou MSA inférieur à 620€</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Être âgé(e) de moins de 18 ans</li> <li>Être rattaché(e) à un foyer non-imposable</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une pièce d'identité</li> <li>Attestation de paiement de la CAF ou de la MSA du mois en cours ou du mois précédent</li> </ul> <p><b>OU</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le dernier avis d'imposition présentant une des mentions suivantes : « vous n'êtes pas imposable sur le revenu » ou « non imposable après dégrèvement »</li> <li>Une pièce d'identité</li> <li>Un livret de famille ou tout autre document justifiant le rattachement au foyer</li> </ul>

